

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC 201116 099

portant sur

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DU CLOCHER ET SON OUVERTURE AU PUBLIC « ANCIENNE CATHÉDRALE SAINT-FULCRAN »

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'alinéa 4° de l'article L2122-22,

VU la délibération n° MLCM_200710_02 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

CONSIDÉRANT que le montant des prestations est inférieur au seuil de 214 000,00 € HT et que par conséquent, il est fait recourt à une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R. 2123-1 1° du code de la commande publique,

VU l'appel public à la concurrence publié le 24 septembre 2020 relatif à la conclusion d'un marché pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration du clocher et son ouverture au public de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran à Lodève,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure un marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration du clocher et son ouverture au public de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran à Lodève avec Frédéric FIORE « architecte du patrimoine »,

ARTICLE 2 : L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 988 300 € HT. Le montant du forfait provisoire de rémunération s'élève à 92 920,20 euros HT soit 111 504,24 euros TTC. Ce montant correspond à un taux appliqué à l'enveloppe prévisionnelle de : 9,40 %,

ARTICLE 3 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget principal, chapitre 21, article 2138,

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le seize novembre deux mille vingt

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

